



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2013

En date du 30 novembre 2013, l'Assemblée générale s'est réunie salle n°6 de la Maison des Associations de Moulins (03), sur convocation de Benoît MARIUS, président de la FFA, en date du 29 Octobre 2013.

PRESENCES

Membres du conseil d'administration :

- Pierre CHEVALIER (vice-président)
- Benoît MARIUS (président)
- Anaïs TRINCHERO (secrétaire-trésorière)
- Alexandre RAMRAMI (vice-président) via Skype.

Adhérents :

- Cédric BARATIN
- Pierre SPEISSER
- Yoan VAUKAIRE
- Rémi WEIDENAUER
- Arnaud GALIZZI via Skype
- Yves-Mari PRADELLE via Skype

Absents excusés :

- Loïc VIENNE (membre du Conseil d'administration)
- Charles DUVAL (adhérent)
- Shanone OU TA LONG (adhérente, conseillère technique)

L'assemblée est présidée par M. Benoît MARIUS, en qualité de président.

ORDRE DU JOUR

Rapport moral de l'exercice 2012 - 2013

Rapport financier de l'exercice 2012 - 2013

Rapport des commissions :

- Administration / Finances / Comptabilités / développement de la FFA
- Assurance, relation avec la MAIF, adhésions
- Fédération Départementale d'Airsoft - Création / mise en place
- Jeux d'airsoft, définitions - règlements | Arbitrage, formation des observateurs



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2013

- Airsoft sportif, création | Challenge ASP | Stand IPSC FFA
- Communication - relation avec les Pouvoirs Publics
- Juridique

Renouvellement des responsables de commission

Élections au Conseil d'Administration

Projets des commissions pour l'exercice 2013 - 2014

Plan d'action pour l'obtention de l'agrément

Recrutement de bénévoles pour les commissions

Vote du budget

LA SEANCE DEMARRE A 10H00

RAPPORT MORAL DE L'EXERCICE 2012 - 2013

Pour commencer, le président tient à faire un bref rappel historique sur la création de la FFA : La FFA est issue de trois initiatives de fédération d'airsoft qui ont sues se regrouper en 2009 pour fonder la FFA actuelle. Plus tard, après la création de l'UFAA, il y a eu discussions entre la FFA et l'UFAA : Ces deux entités n'ont pas fusionné car leurs visions d'une fédération n'étaient pas compatible, cependant elles ont, à maintes reprises par le passé, travaillé ensemble et fait front commun dans l'intérêt de l'Airsoft.

Depuis l'assemblée générale du 26 mai 2012, plus aucun acteur professionnel de l'airsoft n'a de fonction au sein de la FFA. C'est donc depuis cette date une fédération remise complètement à plat, administré par des airsofteurs pour les airsofteurs.

Fin 2012 la FFA comptait 26 Club adhérents et 248 adhérents à jour de leurs cotisations.

Au jour du 30 Novembre 2013 la FFA compte 117 Clubs adhérents (400% par rapport à 2012) et 1295 adhérents (500% par rapport à 2012) à jour de leurs cotisations pour l'année 2013 (125 Clubs adhérents et 1314 adhérents au 31 décembre 2013).

Force est de constater, aux vu des chiffres, que les efforts fournis par le nouveau bureau et le nouveau conseil d'administration ont permis une très nette évolution tant en termes d'adhésions que de services fournis à nos adhérents.

Quelques-unes des actions effectuées par le nouveau bureau au cours de l'exercice:

- Ouverture du compte bancaire
- Mise en place d'un espace de travail dématérialisé (Forum, Exchange)
- Outil d'adhésion électronique
- Liste de diffusion interne, etc.



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2013

COMMISSIONS ROGATOIRE, PROCES-VERBAL DE REQUISITIONS.

Le président informe l'assemblée qu'au cours de l'exercice il a plusieurs fois été réquisitionné par commission rogatoire, notamment, afin de solliciter le concours fédéral pour des enquêtes (diffusion de liste de matériel volé). L'une d'elle a provoqué de vives réactions sur Facebook.

Il précise que chaque commission rogatoire a systématiquement fait l'objet d'une vérification directement auprès des magistrats avant de donner suite. Jamais la liste des adhérents n'a été transmise, la plupart des commissions rogatoires demandaient si telles ou telles personnes, faisant l'objet d'enquête, étaient adhérentes à la FFA.

SHOOTING GAME SHOW 2012 & 2013

La FFA a été représenté par quatre membres du CA tout au long de l'évènement 2012 afin d'aller à la rencontre des airsofteurs.

La FFA, désireuse de communications avec les airsofteurs, souhaitait tenir un stand lors de l'édition 2013. Cette action n'a pu aboutir en raison d'entraves exercés par certains dirigeants de sociétés en rapport avec le milieu de l'airsoft.

PIRATAGE DU 08 NOVEMBRE 2013

Le président informe l'assemblée qu'un piratage du site web a eue lieu le 8 Novembre 2013. Les pirates ont profités d'une faille de sécurité de l'ancien portail de la FFA, qui avait été conservé à des fins d'archives, pour remplacer la page d'accueil.

La faille a été corrigée par nos équipes. L'évènement étant survenue un week-end prolongé par un jour férié, le temps d'interruption du service a été de 4 jours (constat, actions, tests).

Pierre Chevalier demande à ce que les accès web soient donnés à plusieurs personnes au sein du Conseil d'Administration afin d'avoir une meilleure réactivité en cas de problème, et pour pouvoir parer à toute éventualité. Le président informe l'assemblée qu'un chantier dans ce sens est planifié avec les techniciens.

Le président en profite pour préciser que des sauvegardes automatiques du site sont effectuées régulièrement pour parer à ce genre de problèmes.

QUELQUES ACTIONS DE LA FFA EN CHIFFRE EN 2013

Plus de 1800 demandes traitées en 2013 (e-mails, Facebook, courriers papier, etc.)

2 interviews téléphonique pour des magazines, une dizaine d'interview par e-mails (médias et études).



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2013

APPEL AUX BONNES VOLONTES

Le président rappelle que le staff de la FFA est composé exclusivement d'adhérents bénévoles qui travaillent pour la FFA sur leur temps libre. Comme dans toutes structures associatives elle ne pourra se développer que grâce aux bonnes volontés. Le président précise que la FFA est ouverte aux idées et projets de tous ceux qui pourront s'investir pour les mettre en place. Il en profite pour lancer un appel au volontariat, particulièrement dans les domaines suivants :

- Communication
- Administratif
- Technique
- Juridique

Les volontaires sont aussi les bienvenus pour tout projet de développement de la fédération.

AIRSOFT TIM

Un partenariat a été négocié avec monsieur Shong Yong, créateur de la bande dessinée Airsoft Tim, afin de l'aider à financer son projet de publication de la bande dessinée.

Selon une décision du Conseil d'Administration, La FFA a participé au financement du projet à hauteur de 500€. En contrepartie monsieur Shong Yong s'est engagé à :

- Ajouter le logo de la FFA en deuxième de couverture de la bande dessinée..
- Réserver une page à la FFA dans la bande dessinée.
- Mettre à disposition de la FFA 10 exemplaires de la bande dessinée pour ses adhérents.
- Une sortie numérique limitée spéciale FFA de 50 exemplaires.
- La possibilité pour la FFA d'acheter à prix éditeur la bande dessinée pour la revendre, avec une réduction pour les adhérents FFA.

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2012 - 2013

JUILLET A DECEMBRE 2012

Partant de rien, la FFA cumulera de juillet à décembre 2012 en crédit, les premières cotisations. Soit en fin d'année 2012, 3397.60 € de crédit.

Les débits, d'un montant total de 2488.27€ pour l'année 2012, correspondent principalement aux frais suivants :

- Frais d'assurance - 1892€ : correspondant au règlement de la MAIF pour l'assurance des membres.



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2013

- Frais Web - 380€ : correspondant aux frais de gestion du site web ainsi que la réservation d'espaces de réunion.
- Frais professionnels - 145€ : correspondant à la gestion des plate-formes et au remboursement de trop perçus des cotisations suite à un calcul au proratas.
- Frais de déplacement - 54€ : correspondant aux frais de déplacement nécessaires pour le développement de la FFA.
- Frais de banque - 17€ : correspondant aux frais de gestion du compte en banque.

Vous trouverez le détail de ces frais dans l'annexe budget année fiscale 2012.

Le solde de la fin d'année 2012 était de 909.33€.

Ce solde permet à la FFA de régler le montant de l'assurance pour le début de l'année 2013.

JANVIER A DECEMBRE 2013

Au début du mois de Janvier, la relance des adhésions a pris un certain temps, étant donné la période hivernale. Cependant la cotisation fonctionnant en année calendaire, certaines équipes virent la nécessité d'avoir une assurance et donc d'adhérer à la FFA pour l'année calendaire 2013.

La FFA a cumulé de Février à Décembre 2013, en crédit 8859.44€. Ce montant correspondant aux cotisations des adhérents.

Il est à noter que la plus importante rentrée de cotisations a eu lieu au mois d'Avril 2013, pour un montant de 2720.50€. Tandis que la moins importante eu lieu au mois d'Octobre 2013, pour un montant de 121€.

Ces revenus pour l'année 2013 ont permis d'effectuer quelques frais de gestions, tels que des améliorations apportées à la gestion du site internet par l'hébergeur de ce dernier, OVH, ou encore la réédition de nouvelles cartes d'adhésions.

Pour encourager le développement de l'airsoft, la FFA a décidé de faire un don de 500€ à Shong Yong pour la création d'une BD dédié à l'Airsoft. Cette dernière se nommera « Airsoft Tim » et sortira courant 2014.

Les débits, d'un montant total de 3414.87€ pour l'année 2013, correspondent principalement aux frais suivants :

- Frais d'assurance - 1061.23€ : correspondant au règlement de la MAIF pour l'assurance des membres.
- Frais postaux - 564.90€
- Frais de déplacement - 522.26€ : correspondant aux frais de déplacement nécessaires pour le développement de la FFA.
- Frais marketing publicité – 500€
- Frais professionnels - 248.68€
- Frais Web - 201.70€ : correspondant aux frais de gestion du site web ainsi que la réservation d'espaces de réunion.



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2013

- Frais d'équipement - 165.40€
- Frais de banque - 50.70€ : correspondant aux frais de gestion du compte en banque.

L'ensemble des frais de l'année 2013 s'évalue à 3414.87€.

Vous trouverez le détail de ces frais dans l'annexe budget année fiscale 2013.

La solde de la fin d'année 2013 était de 6353.90€ soit 700 % du solde de 2012.

Il faudra cependant noter une légère augmentation des frais de banque mensuel, passant de 3.30€ à 3.50€.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION / FINANCES / COMPTABILITES / DEVELOPPEMENT DE LA FFA

Anaïs TRINCHERO, trésorière et secrétaire, responsable de la commission, indique à l'assemblée qu'après une étude comparative détaillée entre plusieurs banques menée au sein du Conseil d'Administration, un compte bancaire professionnel au nom de la fédération a été ouvert au cours de l'été 2012 chez la LCL. Le compte propose, entre autre, une gestion par internet, et les opérations nécessitant de se déplacer en agence peuvent être effectuées de n'importe quelle agence du groupe partout en France.

ASSURANCE, RELATION AVEC LA MAIF, ADHESIONS

Au 30 novembre 2013 : 117 clubs adhérents dont 83 avec assurance et 1295 adhérents à jour de leur cotisation. (125 clubs adhérents et 1314 adhérents au jour du 31 décembre 2013).

Lors de l'exercice, le staff a mis en place les cartes d'adhérents au format papier, envoyés aux responsables des clubs adhérents pour chacun des adhérents de ces clubs.

Fin 2012, nous avons négocié un ajustement de la tarification d'assurance pour les adhésions tardives. Cet ajustement a pu être mis en place dès 2013, avec une réduction de 50% sur la part d'assurance de l'adhésion pour les adhésions à partir de juillet, et une réduction de 75% sur la part d'assurance pour les adhésions à partir d'octobre. Le président en profite pour rappeler que les adhésions sont valides jusqu'au 31 décembre de chaque année.

La proposition de la complémentaire corporelle aux adhérents a été interrompu en 2012 à cause d'une incompatibilité de période de couverture : La responsabilité civile couvre sur l'année civile, comme les adhésions FFA, mais la complémentaire corporelle couvrait sur l'année scolaire. Les négociations avec le responsable de la MAIF pour aligner la période de couverture de la complémentaire corporelle sur la période de couverture de la responsabilité civile ayant échoué, nous avons arrêté de proposer la complémentaire corporelle.

Notre dossier chez la MAIF a été transféré depuis le centre de gestion de Nancy à celui d'Aix en Provence au cours du mois d'Aout 2013 : Le responsable du dossier chez la MAIF ayant également changé pour l'occasion, cela a occasionné



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2013

de gros retards dans l'édition des attestations d'assurance. Cependant cela nous a permis de renégocier l'alignement de la période de couverture de la complémentaire corporelle avec celle de la responsabilité civile, c'est-à-dire sur l'année civile. Nous pourrions donc proposer à nouveau la souscription de la complémentaire corporelle à l'avenir.

Le président souhaite faire un retour sur le délai d'obtention des attestations d'assurance : L'ancien centre de gestion de la MAIF nous imposait une transmission des clubs adhérents une fois par mois. C'est la MAIF qui édite directement les attestations d'assurance, la FFA n'en ayant pas le droit. Il en résultait donc un délai de plusieurs semaines pour l'obtention des attestations d'assurance pour les clubs. Depuis le changement de centre de gestion, nous pouvons transmettre plus régulièrement les nouvelles adhésions à la MAIF, cependant la personne responsable de notre dossier chez la MAIF édite les attestations d'assurance avec parfois plusieurs semaines de délai. Le président en profite pour rappeler qu'en attente de l'attestation d'assurance, les clubs sont contractuellement couverts par la MAIF depuis le clic sur le bouton valider du formulaire d'adhésion FFA, sous réserve de régularisation des cotisations et du respect des conditions générales du contrat d'assurance. Il précise également qu'il fournit aux clubs adhérents en faisant la demande une attestation de la FFA confirmant que le club est adhérent FFA avec assurance, et que l'attestation est en cours d'édition par la MAIF.

Beaucoup de professionnels de l'Airsoft nous contactent afin de solliciter une couverture d'assurance. Après une demande à la MAIF dans ce sens, la MAIF a répondu qu'ils ne peuvent couvrir aucune activité professionnelle. Une réflexion pourra être engagée sur la négociation d'un contrat d'assurance adapté aux professionnels avec un nouvel assureur, si des professionnels sont volontaires pour nous aider sur le dossier.

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'AIRSOFT – CREATION / MISE EN PLACE

Petit rappel : les Fédérations Départementales d'Airsoft, FDA, sont des instances locales de la FFA. Ces initiatives ont vocation à être le relais local de la FFA, à permettre une participation locale aux décisions de la FFA, et à permettre un soutien de la FFA aux initiatives locales.

Le président insiste sur la nécessité de recruter des porteurs de projets. En effet ce sont les airsofteurs locaux qui doivent se regrouper pour monter leur FDA afin qu'elle soit représentative.

Une procédure de création de FDA a été portée pour validation. Cette procédure inclut la participation de porteurs de projets locaux qui doivent proposer aux clubs du département de se rassembler sous une bannière commune. Les porteurs de projet ont accès à un forum sur lequel ils peuvent trouver des documents type - statuts, règlement intérieur, argumentaire... - et sur lequel ils peuvent échanger entre eux pour s'entre-aider. Ensemble, avec le responsable de la commission, ils peuvent travailler sur ces projets de FDA, tant au niveau local que sur la mise en place nationale, et sur la proposition d'un modèle de gouvernance de la FFA.

Un projet pilote de FDA a été lancé (FDA-03) avec un cadre légal associatif, et est en cours de tests.

Un rapprochement avec l'amicale des joueurs freelance a été initié afin de proposer, entre autre, une assurance pour les freelances, mais le créateur de cette initiative ne donne plus signe de vie depuis février 2012.



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2013

JEUX D'AIRSOFT, DEFINITIONS - REGLEMENTS | ARBITRAGE, FORMATION DES OBSERVATEURS

Le président fait un rappel sur le travail de cette commission qui consiste à répertorier différentes pratiques de l'airsoft (Milsim, Airsoft sportif (Parcours de tir), GN, Freestyle, etc.). Une fois identifiées, ces variantes sont étudiées dans le but de proposer des règlements et chartes adaptés aux clubs qui le souhaiteront, en mettant l'accent sur la sécurité par la pédagogie, afin que chaque club puisse adapter les règles à sa propre pratique.

Avec sa commission, Loïc VIENNE, le responsable de la commission, a travaillé sur une liste de tous les risques communs aux différentes pratiques d'airsoft. Pour chacun il a rédigé des recommandations. Loïc a identifié neuf pratiques d'airsoft différentes. Pour la plupart il s'est entouré de conseiller technique nationaux, chacun des « spécialistes » de la pratique. Avec eux il a listé les spécificités de chaque pratique et a réfléchi aux contraintes sécuritaires propres à celles-ci.

Loïc insiste sur la nécessité de continuer de recruter des spécialistes des diverses pratiques pour l'épauler dans sa tâche.

Loïc aimerait aussi regrouper ces spécialistes sous forme d'un organe national de la FFA qui interviendrait comme consultants dans toutes les décisions de la FFA concernant les pratiques de l'Airsoft.

Loïc travaille également sur le dossier des marshals : Les marshals existent dans beaucoup de fédérations d'airsoft européennes. En décalage avec l'image évoquée par le terme marshal, Loïc préfère le terme observateur. Les observateurs seraient des personnes formés pour intervenir sur le terrain, mais qui n'interviendraient que sur la demande des organisateurs d'OP, sur différents points : premiers secours, aide à l'organisation de scénario, arbitrage, résolution de conflits, réparation de répliques, etc...

Loïc travaille actuellement sur le contenu de la formation de ces observateurs et sur les moyens de la financer.

Un dossier sur les modalités légales obligatoires d'accueil des mineurs au sein d'une association, en dehors de toute considération de puissance des répliques, a été initiée suite à un rendez-vous avec la responsable du service Egalité des chances, Jeunesse et sports, Ville, ex Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, déléguée du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative. Il s'agit d'un service de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier, lui-même service de la préfecture d'Allier. Ce dossier sera développé en coopération avec la commission juridique afin de présenter aux associations les prérequis légaux d'accueil des mineurs dans une association d'airsoft.

Loïc travaille également sur la rédaction d'un guide complet, sous la forme d'un guide de RPG, à destination des airsofteurs débutants. Celui-ci présentera les différentes façons de jouer comme des classes de jeu, et apportera pour chacune des conseils.

AIRSOFT SPORTIF, CRÉATION | CHALLENGE ASP | STAND IPSC FFA



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2013

Alexandre RAMRAMI, responsable de la commission, a travaillé en coopération avec l'entreprise Direct-Filet pour la mise au point d'un filet de protection adapté aux terrains d'Airsoft. Alexandre a testé et fait des retours sur plusieurs modèles de filets jusqu'à obtenir satisfaction sur la résistance du filet selon différents critères :

- Facilité de réparation
- Facilité d'entretien
- Facilité d'utilisation
- Degré de mobilité
- Résistance aux effets du vent
- Résistance à l'impact des billes
- Résistance aux chutes des personnes
- Résistance aux changements de température

En contrepartie une réduction de 10% pour les clubs adhérents FFA a été négociée avec le fabricant sur l'achat de ces filets. Les modalités pour bénéficier de cette réduction, ainsi que pour d'autres réductions négociées avec d'autres partenaires, seront communiqués aux adhérents.

Alexandre, avec l'aide d'un conseiller technique, a travaillé sur la conception et la fabrication de structures de cible simples et économiques pour la mise en place de parcours de tir.

Alexandre a développé le concept d'un stand FFA qui se déplace dans les OP des clubs adhérents volontaires et dans les salons d'airsoft. Ce stand propose, en dehors des phases de jeu de l'OP, des concours de tirs sur cible avec des lots à gagner. Des démonstrations et formations à différentes variantes de tir sportif sont faites par des « spécialistes » qui feraient le déplacement avec un membre du conseil d'administration qui lui serait là pour rencontrer les airsofters, répondre à leur question, et prendre notes de leurs idées.

Alexandre a pu tester le concept en se déplaçant à Pau pour l'OP Warm River en juillet 2013, organisé par l'association adhérente Angrybirds. Il qualifie l'expérience de très concluante et a remis un compte-rendu détaillé au Conseil d'Administration. Alexandre précise que ce déplacement lui a permis de rencontrer les membres d'un regroupement locale d'associations d'Airsoft qui, après un échange très intéressant, souhaitent apporter leur aide à la FFA.

COMMUNICATION – RELATION AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Le volume de demande à traiter (formulaire de contact, Facebook, courrier) ne cessant de progresser - plus de 600 mails ces quatre derniers mois - le responsable de la commission, Pierre Chevalier, insiste sur la nécessité de recruter des bonnes volontés. Il précise qu'il avait monté une équipe d'une demi-douzaine de volontaires, mais que ces derniers ont tous finis par démissionner devant la charge de travail. Depuis quelques mois c'est donc les membres du CA qui viennent en renfort à Pierre pour répondre à ces demandes, mais la situation est bloquante pour la bonne marche des autres commissions.



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2013

Beaucoup de questions reçues portent sur la couverture d'assurance et sont transmises pour traitement à la commission adhésion et assurance. Pour près de 80% de ces questions les réponses se trouvent sur le site web.

La commission étudie un système plus efficace afin de répondre à ces questions (FAQ etc.).

Les questions récurrentes sur la boîte contact, en dehors des questions sur l'adhésion et l'assurance, portent essentiellement sur :

- La législation
- L'aide aux créations de clubs ou associations
- Demandes de statistiques
- Demandes de terrains
- Demande de partenariat
- Demande d'une permanence téléphonique
- Demande de sponsoring d'événements

Des réponses types ont été rédigées et sont disponible sur le compte Exchange de la boîte de contact. Elles sont utilisées après adaptations en fonction de chaque demande, afin de répondre plus rapidement aux demandes les plus fréquentes.

Au sujet de la permanence téléphonique, Pierre rappelle à l'assemblée que les membres du staff sont tous des adhérents bénévoles qui travaillent pour la FFA sur leur temps libre, et qu'au vu du nombre de demandes à traiter il n'est pas envisageable à l'heure actuelle de mettre en place une permanence téléphonique.

Un outil informatique a été développé par la commission pour fournir des statistiques sur les associations d'airsoft en France grâce au journal officiel. Ainsi donc, grâce à l'outil, nous savons qu'une dizaine d'associations d'airsoft étaient déclarés chaque année il y a une vingtaine d'années, alors qu'il y a eu environ 370 déclarations d'association d'airsoft en 2012, soit plus d'une association par jour.

Une campagne d'information à destination des associations a été entreprise en avril grâce à cet outil. Un courrier a été envoyé par voie postale à toutes les associations d'airsoft, non adhérentes à la FFA, déclarées en préfecture entre janvier 2012 et avril 2013. Ce courrier informait les présidents des associations de l'existence d'une fédération et d'un contrat d'assurance adapté à l'airsoft. C'est 433 associations qui ont été contactées par ce biais.

Des concours ont été initiés sur Facebook à titre de tests, avec des adhésions à gagner.

La réalisation de goodies, intéressants pour des airsofteurs, est à l'étude pour des prochains concours et des sponsorings.

Les droits sur logo de la FFA, auparavant propriété du groupe de presse crépin Leblond, ont été récupérés pour le compte de la FFA par Pierre. La FFA possède donc enfin les droits sur son logo.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2013

Il a été effectué une prise de contact avec l'ANA, l'Association de Normalisation de l'Airsoft, dont les valeurs vont dans le sens de celles de la FFA, afin de leur proposer un partenariat. Mais l'association semble inactive depuis deux ans et aucune réponse n'a été reçue.

Pierre rappelle que sa commission effectue une veille active sur l'actualité touchant à l'airsoft, principalement sur les faits divers recensés dans les journaux, et que pour chacun une réflexion est lancée sur une éventuelle prise de position officielle et sur une réponse à publier. La plupart du temps il est jugé contre-productif de répondre aux articles.

PAUSE DEJEUNER A 13H30, REPRISE A 15H15

JURIDIQUE

Une commission juridique a été mise sur pied au cours du dernier exercice.

Shanone OU TA LONG, notre juriste, a entrepris la rédaction de divers documents d'aide pour les Clubs. Ainsi trois baux de location et de mise à disposition de terrains ont été proposés aux clubs, adhérents ou non, sur notre site web.

Shanone a également travaillé sur la nouvelle classification des armes à feu avec le Ministère de l'Intérieur pendant plusieurs mois. Il en résulte d'une part une définition de nos répliques, qui sont maintenant légalement considérées comme des armes factices, et d'autre part une exclusion totale de ces armes factices de cette classification. Ainsi nos répliques ont échappé à un référencement au sein de cette nouvelle classification des armes, elles sont donc toujours libres d'utilisation pour les airsofters.

Depuis sa création, la commission a rempli un rôle important de conseil pour la commission communication afin de répondre au mieux aux demandes « pointues » sur la législation.

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est procédé à l'élection du Conseil d'Administration. Sont élus :

- Pierre CHEVALIER
- Charles DUVAL
- Arnaud GALIZZI
- Benoît MARIUS
- Shanone OU TA LONG
- Yves-Mari PRADELLE
- Alexandre RAMRAMI
- Pierre SPEISSER
- Anaïs TRINCHERO



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2013

- Loïc VIENNE
- Yoan VAUKAIRE
- Remi WEIDENAUER

Le président attire l'attention du Conseil d'Administration sur le fait que la composition du précédent bureau ne respectait pas les statuts pour cause de cumul de poste et d'un trop grand nombre de vice-présidents. L'irrégularité ayant été constatée après publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2012, et après la déclaration du nouveau bureau en préfecture, le bureau est resté en place. Cependant le nouveau bureau doit respecter les statuts, il doit donc être composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint.

Sont élus aux postes du bureau par le conseil d'administration :

- Président : Benoît MARIUS
- Vice-Présidents : Pierre CHEVALIER et Arnaud GALIZZI
- Secrétaire : Yoan VAUKAIRE
- Secrétaire adjoint : Charles DUVAL
- Trésorier : Anaïs TRINCHERO
- Trésorier adjoint : Rémi WEIDENAUER

RENOUVELLEMENT DES RESPONSABLES DE COMMISSION

Une fusion de la commission adhésions et assurance avec la commission administration est proposée. Elle est acceptée à l'unanimité. La commission portera désormais le nom de commission administrative.

Suite à divers échanges, il est décidé des responsables de commission et de leur nomination :

- Commission Administrative : Anaïs TRINCHERO (trésorière, membre du Conseil d'Administration)
- Commission Fédération Départementale d'Airsoft : Pierre Speisser (membre du Conseil d'Administration)
- Commission Jeux d'Airsoft : Loïc VIENNE (membre du Conseil d'Administration)
- Commission Airsoft Sportif : Alexandre RAMRAMI (membre du Conseil d'Administration)
- Commission Communication : Pierre CHEVALIER (vice-président, membre du Conseil d'Administration)
- Commission Juridique : Shanone OU TA LONG (membre du Conseil d'Administration)

PROJETS DES COMMISSIONS POUR L'EXERCICE 2013 – 2014

ADMINISTRATIVE

La commission récupérera le traitement des adhésions et des assurances. Elle devra traiter les demandes sur le sujet par le biais du formulaire de contact et du compte Facebook.



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2013

Une réflexion sera engagée pour un envoi des procès-verbaux, accompagnés de l'historique de la création de la FFA et de ses objectifs, par voie postale aux clubs adhérents.

Anaïs propose que l'on utilise directement son adresse personnelle pour les courriers du ressort de sa commission. Le président propose la mise en place d'une boîte postale pour la FFA. Le projet sera à étudier par la commission.

Une étude sera lancée pour la mise en place d'outils de communication et de gestion des adhésions plus efficaces.

Le président indique que les formulaires d'adhésions 2014 seront bientôt mis en ligne. Il sera proposé un formulaire de ré-adhésion pour les clubs déjà adhérents en 2013, afin de limiter la saisie.

Il faudra réfléchir à la prise en compte des arrivées et départs des membres dans les clubs adhérents au cours de l'année. Une réflexion sera lancée à ce sujet concernant les nouveaux outils à mettre en place.

Deux nouvelles options seront ajoutées au formulaire : Accord de diffusion des coordonnées des clubs adhérents aux autres clubs adhérents, et au publique.

Un tour de table est effectué sur le sujet du système de cotisation et de son montant. Le système actuel, dégressif pour l'assurance, est jugé pertinent et sera maintenu pour l'année 2014. Les montants des cotisations est jugé avantageux, tout en permettant à la FFA de financer quelques projets avec ces ressources. Les montants de l'année 2013 seront reconduits en 2014.

Une réduction à la ré-adhésion pour les clubs déjà adhérents en 2013 est proposée. Les montants des cotisations étant jugés particulièrement avantageux, la proposition est rejetée par l'assemblée.

Le président constate, au vu des demandes reçues par le biais du formulaire de contact, que certains adhérents semblent ne pas lire les conditions d'adhésion et ne comprennent pas que la période d'adhésion est basée sur l'année civile. Un rappel devra être fait lors de l'adhésion, dans l'e-mail de confirmation par exemple. Pour limiter le problème en 2013, il est décidé la clôture des adhésions 2013 au 30 novembre 2013.

Une étude est envisagée sur la proposition d'un contrat d'assurance à destination des professionnels de l'airsoft. Cette étude nécessitera la prise de contact avec des sociétés d'assurance, de cadrer précisément les activités couvertes, de négocier un contrat intéressant, et l'aide de professionnels du secteur afin de cerner précisément leurs besoins. Le président en profite pour faire un appel de volontariat aux professionnels souhaitant s'impliquer sur ce dossier.

Un dialogue avec la MAIF sera initié : Pour réfléchir à une façon de proposer la souscription de la complémentaire corporelle aux adhérents qui le souhaiteront, mais aussi pour réfléchir à une solution pour une édition plus réactive des attestations d'assurance.

Des adresses e-mail seront créées pour les nouveaux membres du Conseil d'Administration, et les listes de diffusion interne seront mises à jour.

La commission se voit chargée du recrutement de volontaires pour compléter le staff.

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'AIRSOFT – CREATION / MISE EN PLACE



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2013

Un nouveau responsable de commission, Pierre SPEISSER, venant d'être nommé, il devra commencer par se familiariser avec les travaux effectués au sein de la commission.

Une fois cette familiarisation faite, il devra reprendre les dossiers en cours. Pour cela Pierre lancera des discussions sur les axes de développement des FDA, et devra finaliser une première version du modèle de gouvernance des FDA, et de la FFA par les FDA.

Le président rappelle qu'un groupement d'associations d'airsoft du Sud-Ouest a proposé son aide à la FFA. Une prise de contact dans le cadre de la commission sera effectuée pour une possible collaboration.

Une réflexion pour proposer une structure remplaçante de l'Amicale des Joueurs Freelances sera initiée pour proposer une assurance aux freelances. Un appel aux volontaires pour travailler sur la question est lancé.

JEUX D'AIRSOFT, DEFINITIONS – REGLEMENTS | ARBITRAGE, FORMATION DES OBSERVATEURS

Après un tour de table il est convenu que la fin de l'exercice 2014 servira de deadline pour :

- La finalisation, sous forme numérique, et la présentation au Conseil d'Administration, d'une première version des chartes et règlements spécifiques aux différentes pratiques.
- La finalisation, et la présentation au Conseil d'Administration, d'une première version du rôle des consultants nationaux des différentes pratiques au sein de la FFA.
- Montage de l'équipe des consultants nationaux des différentes pratiques.
- Finalisation d'un premier modèle sur les observateurs

Une étude sera lancée pour la conception et la commercialisation d'une trousse de secours adapté aux parties d'airsoft, et d'un kit de parties d'airsoft, à destination des clubs.

AIRSOFT SPORTIF, CRÉATION | CHALLENGE ASP | STAND IPSC FFA

Le concept du stand FFA pour les OP et les salons est une bonne initiative. Son développement doit se poursuivre, avec l'aide de la commission communication qui sera chargé de définir une ligne directrice de communication pour les membres du Conseil d'Administration faisant le déplacement. Son action va de pair avec la commission Fédération Départementale d'Airsoft qui pourra profiter de l'occasion pour promouvoir localement le regroupement des pratiquants.

L'organisation d'un tournoi sportif national d'IPSC doit être finalisée, sur le papier, pour 2015, et présenté au Conseil d'Administration.

COMMUNICATION – RELATION AVEC LES POUVOIRS PUBLICS



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2013

Le premier travail de la commission sera de travailler avec la commission administrative sur le recrutement de volontaires pour traiter efficacement les demandes quotidiennes.

La commission continuera son travail autour de la bande dessinée d'Airsoft Tim, avec notamment la mise en place des réductions et la rédaction du texte qui sera intégré dans la bande dessinée.

La commission continuera d'assurer le traitement des demandes reçues par le biais du formulaire de contact et du compte facebook de la FFA.

Une étude sur les offres existantes afin de traiter plus efficacement les demandes sera lancée. Les offres étudiées comprenant, entre autre, des solutions de permanence téléphonique en sous-traitance et des outils de ticketing.

Un plan de communication sera mis au point afin de définir plus clairement les objectifs de la commission.

Alexandre RAMRAMI, avec l'aide d'un ingénieur en informatique, a développé et mis en ligne un réseau social spécialisé dans l'airsoft. Il propose d'en offrir les droits d'exploitation à la FFA. Le projet est jugé intéressant, mais en raison du temps nécessaire pour s'en occuper et des offres concurrentes déjà en place sur le secteur, la proposition n'est pas retenue. L'assemblée adresse néanmoins ses remerciements à Alexandre pour sa proposition.

La commission devra continuer de tenter de contacter l'ANA pour leur proposer de travailler ensemble.

Des réductions ont été négociées pour les adhérents avec des futures partenaires, la commission devra travailler sur la mise en place d'un système de partenariat permettant de proposer ces réductions aux adhérents tout en garantissant l'autonomie de la FFA par rapport aux acteurs économiques.

JURIDIQUE

La commission devra continuer de rester en veille juridique sur tout ce qui pourrait toucher à l'airsoft, et plus particulièrement concernant les projets législatifs, touchant de près ou de loin à l'airsoft, de monsieur le député Bruno LEROUX qui est maintenant président du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale.

L'étude sur les conditions d'accueil des mineurs au sein d'une association sera continuée au sein de la commission pour proposer un dossier sur le sujet.

PLAN D'ACTION POUR L'OBTENTION DE L'AGREMENT

Est soumis au vote de l'assemblée la proposition de demander officiellement l'agrément jeunesse et éducation populaire pour la FFA. La proposition est adoptée à l'unanimité.

La commission juridique se chargera du dossier. Elle se voit chargée de définir un plan d'action pour l'obtention de cet agrément. Son premier travail sera de synthétiser toutes les conditions à remplir pour prétendre à l'agrément. La



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2013

commission devra ensuite mettre en œuvre les actions de mise en conformité. Enfin elle devra, par l'intermédiaire du président, faire la demande officielle.

RECRUTEMENT DE BENEVOLES POUR LES COMMISSIONS

La nouvelle attribution « RH » de la commission administrative lui permettra de gérer le recrutement des personnes volontaires.

La commission communication sera mise en contribution afin de recruter des personnes pour cette dernière.

Des appels via Facebook seront expérimentés pour faire savoir que l'on recrute et pour cibler certains profils.

VOTE DU BUDGET

Pour l'année 2014 il faut prévoir environ 3000€ d'assurance, à régler en avance avant le début 2014. Il faudra également calculer le montant d'assurance à régler en avance pour 2015 fin 2014.

L'assemblée vote oui pour le financement du stand FFA de la commission airsoft sportif. Des devis devront être présentés au Conseil d'Administration qui se prononcera sur la question.

L'assemblée vote oui pour autoriser le Conseil d'Administration à financer, après étude par ce dernier, des solutions plus efficaces de traitements des demandes du formulaire de contact et des adhésions.

La commande des cartes d'adhérent pour 2014 est validée.

Pierre CHEVALIER demande à ce que puisse être financé la réalisation de goodies avec pour objectif de les offrir aux clubs d'adhérents pour leurs OP. Le président informe que l'ancien président, Jean-François GUERBERT, a proposé d'offrir à la FFA les goodies qu'il avait fait réaliser les années précédentes. L'assemblée profite de l'occasion pour remercier officiellement Jean-François de son offre. Les goodies seront récupérés à l'occasion du passage d'un des membres du Conseil d'Administration à Chaumont, à l'ancien siège social de la FFA.

Anaïs demande à l'assemblée la possibilité de continuer de disposer d'une autonomie financière, conformément aux statuts et dans les limites définies par ces derniers, pour l'achat régulier de fournitures nécessaires à sa commission. L'assemblée vote oui à cette demande.

Vous trouverez le détail du budget prévisionnel 2014 en annexe.

L'assemblée remercie officiellement la ville de Moulins pour la mise à disposition gratuite de la salle, et tous les participants ayant fait le déplacement.

L'assemblée profite de l'occasion pour souhaiter tous ses vœux de bonne année à tous les adhérents de la FFA.

FIN DE LA SEANCE A 19H16

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2013

CHARGES				PRODUITS			
1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				4 - RESSOURCES PROPRES			
A - CHARGES ADMINISTRATIVES	N-1 (2012)	2013	Evolution	A - RESSOURCES FEDERALES	N-1 (2012)	2013	Evolution
Charges diverses de gestion courante	0,00 €	34,81 €	100,00%	Cotisations	3 397,60 €	8 852,64 €	61,62%
Fournitures	139,81 €	453,82 €	69,19%	SOLDE	3 397,60 €	8 852,64 €	61,62%
Frais téléphoniques	0,00 €	0,00 €	0,00%	B - VENTES			
Eau, Gaz, électricité	0,00 €	0,00 €	0,00%	Ventes de produits	0,00 €	0,00 €	0,00%
Frais postaux	0,00 €	385,79 €	100,00%	SOLDE	0,00 €	0,00 €	0,00%
Déplacements, missions, réceptions	71,76 €	487,45 €	85,28%	C - REVENUES FINANCIERS			
Entretiens et réparations	0,00 €	0,00 €	0,00%	Intérêts du compte-livret	0,00 €	0,00 €	0,00%
Assurances	1 879,55 €	1 121,04 €	-67,66%	SOLDE	0,00 €	0,00 €	0,00%
Locations	349,65 €	74,07 €	-372,05%	D - REVENUES DIVERS			
Charges locatives et de copropriété	0,00 €	95,54 €	100,00%	Dons manuels	0,00 €	0,00 €	
SOLDE	2 440,77 €	2 652,52 €	7,98%	Produits divers de gestion courante	0,00 €	66,61 €	100,00%
B - CHARGES FINANCIERES				SOLDE	0,00 €	66,61 €	100,00%
Service bancaire LCL	16,50 €	42,00 €	60,71%	5 - AIDES ET SUBVENTIONS			
Service bancaire Paypal	0,00 €	0,00 €	0,00%	A - LOCAL			
SOLDE	16,50 €	42,00 €	60,71%	Subventions Municipales	0,00 €	0,00 €	0,00%
C - PUBLICITE ET COMMUNICATION				B - TERRITORIALES			
Publicités, publications, relations publiques	31,00 €	500,00 €	93,80%	Subvention District	0,00 €	0,00 €	0,00%
SOLDE	31,00 €	500,00 €	93,80%	C - DEPARTEMENTALES			
2 - DEPENSES ET INVESTISSEMENT				Subventions Départementales	0,00 €	0,00 €	0,00%
Petits Logiciels	0,00 €	0,00 €	0,00%	D - REGION			
Mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00%	Subvention Region	0,00 €	0,00 €	0,00%
Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	238,16 €	100,00%	E - ETAT			
Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00%	Subvention Etat	0,00 €	0,00 €	0,00%
SOLDE	0,00 €	238,16 €	100,00%	F - EUROPE			
3 - DEPENSES DIVERSES				Subvention Europe	0,00 €	0,00 €	0,00%
Amendes, pénalités...	0,00 €	0,00 €	0,00%	SOLDE	0,00 €	0,00 €	0,00%
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	42,00 €	100,00%				
SOLDE	0,00 €	42,00 €	100,00%				
TOTAL	2 488,27 €	3 474,68 €	28,39%	TOTAL	3 397,60 €	8 919,25 €	61,91%
				RESULTAT DE L'EXERCICE :		5 444,57 €	
				REPORT N-1		909,33 €	
				SOLDE 2013		6 353,90 €	

BILAN SIMPLIFIÉ 2013

ACTIF				PASSIF			
	N-1 (2012)	2013	Evolution		N-1 (2012)	2013	Evolution
1 ACTIF IMMOBILISES				3 FONDS PROPRES			
Immobilisations incorporelles	2 331,96 €	2 740,70 €	17,53%	Fonds associatifs	3 397,60 €	9 828,58 €	189,28%
Immobilisations corporelles	139,81 €	691,98 €	394,94%	Fonds associatifs avec droit de reprise	0,00 €	0,00 €	0,00%
Immobilisations financières	16,50 €	42,00 €	154,55%				
Solde	2 488,27 €	3 474,68 €	39,64%	Total des fonds propres	3 397,60 €	9 828,58 €	189,28%
2 ACTIF CIRCULANTS				4 FONDS DEDIES			
Liquidités	909,33€	6 353,90 €	598,75%	Sur subvention de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00%
Créances et stocks				Sur autre ressource	0,00 €	0,00 €	0,00%
Solde	909,33 €	6 353,90 €	598,75%	Total des fonds dédiés	0,00 €	0,00 €	0%
TOTAL ACTIFS	3 397,60 €	9 828,58 €	189,28%	TOTAL PASSIFS	3 397,60 €	9 828,58 €	189,28%